

Extrait du Site du groupe départemental Langues vivantes étrangères

<http://www.ac-grenoble.fr/lve38/spip.php?article73>

Les assistants de langue vivante étrangère (ALVE)

- Ouverture sur l'Europe et l'international -

Date de mise en ligne : lundi 22 mars 2010

Description :

Informations sur les assistants CIEP

Site du groupe départemental Langues vivantes étrangères

Le recrutement

Des assistants de langue vivante étrangère sont recrutés dans le premier degré, pour accompagner des enseignants dans des projets spécifiques autour des langues vivantes. En tant que locuteurs natifs, ils sont des médiateurs culturels précieux et apportent des ressources aux équipes. Ils interviennent sous la responsabilité des maîtres dans une, deux ou trois écoles, à raison de 12 heures par semaine, dans le cadre d'un contrat de 6 ou de 7 mois. Leur action doit être intégrée au projet d'école. La demande de recrutement d'un ALVE est sujette à un cahier des charges impliquant l'école et l'équipe éducative. Les ALVE sont recrutés par l'intermédiaire du CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques) basé à Sèvres, qui assure ainsi le lien entre les académies et les pays étrangers.

L'accueil d'un(e) assistant(e) de langue vivante étrangère

Tous les partenaires au sein d'une école doivent être impliqués dans l'accueil et l'intégration de l'ALVE.

Les missions de l'assistant(e) de langue vivante étrangère

La charte d'accueil départemental des assistants de langue du 1er degré à destination des équipes pédagogiques accueillant un ALVE dans leur école est disponible ci-dessous.

Charte ALVE

